N° 2 Février 1977 P.P. 1052 LE MONT

AUX 4 COINS DU MONT

Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.
Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal
Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

Message du Syndic

Au moment où apparaissent déjà, dans les endroits favorisés, les premières fleurs printanières, il nous semble normal d'évoquer, le travail effectué par notre équipe de voirie lors des abondantes chutes de neige dont nous avons été gratifiés cet hiver.

Nos six employés disposent de 2 véhicules Unimog équipés d'une lame à neige et de 3 machines légères (avec petite lame) dont une peut être accouplée à une fraiseuse. En plus une entreprise privée, avec un camion lourd spécialement équipé, procède à l'ouverture des chemins les plus importants.

Doté de ce matériel, notre personnel doit assurer son service sur 37 km de routes et chemins et environ 3 km de trottoirs. En cas de besoin le travail commence à 5 heures déjà afin que la circulation puisse se dérouler le plus normalement possible dès le petit matin.

Notre équipement pour l'enlèvement de la neige est satisfaisant pour des conditions normales. Pourtant, le dimanche 16 janvier, nos machines étant impuissantes contre les "congères" qui emplissaient les chemins de la zone industrielle de Budron, il fallut avoir recours à une pelle mécanique afin de les dégager suffisamment pour que la reprise du travail ne soit pas trop perturbée le lundi matin.

La semaine du 10 au 16 janvier dernier a été particulièrement chargée pour notre personnel puisqu'elle a exigé de sa part un supplément de 208 heures de travail.

Devant l'ampleur de sa tâche notre équipe se montre très courageuse et, avec la conscience professionnelle qu'on lui connaît, elle s'efforce de donner satisfaction à chacun. Une fois de plus, les membres de notre équipe de voirie, à la suite de leur chef Monsieur Michel PACHE, nous ont démontré tout le dévouement qu'ils mettent à l'accomplissement de leur travail. Nous leur disons toute notre reconnaissance.

AUBERGE COMMUNALE :

Construite en l'an de grâce 1838, sur l'autorisation du Conseil d'Etat, notre Auberge est à nouveau ouverte.

Il aura fallut 4 mois et demi pour redonner à l'intérieur de ce bâtiment un aspect nouveau et rajeuni tout en facilitant le travail de son exploitant.

Au premier étage les locaux d'habitation ont été rafraichis sans qu'aucune modification technique ne soit nécessaire. Quant à la petite salle située dans l'angle Sud-Ouest (trop méconnue et, à notre avis, trop peu utilisée précédemment), sa destination comme salle de réunion pour comités ou groupes de 20 à 25 personnes, et également comme salle à manger, nous a incités à en améliorer l'insonorisation par un revêtement de moquette sur le sol et les murs.

Au rez-de-chaussée, par contre, et ceci sous la direction de Monsieur Gilbert de Weck architecte, les travaux ont été très importants. Le grand corridor, qui séparait le bâtiment d'Est en Ouest et occupait un volume très important, a été supprimé ce qui a rendu possible l'agrandissement de la salle à manger et celui de la cuisine. Le café n'a pas été modifié dans sa surface mais la disposition de son mobilier adaptée à la nouvelle conception de ce local. L'aménagement de la cuisine, complètement modernisé, permet maintenant à l'exploitant de disposer d'une installation répondant parfaitement aux besoins et à l'importance de l'établissement.

Pour remplacer Madame et Monsieur BRUDER qui ont quitté cet établissement à fin septembre passé, la Municipalité en a confié l'exploitation à Madame et Monsieur Bernard MANCION qui, avec leur petite Nathalie, nous viennent de Cheseaux. D'origine française, Monsieur Mancion en qualité de chef de cuisine a collaboré pendant 11 ans à la renommée d'un restaurant réputé de notre région; nous ne pouvons douter que, fort de son expérience, il sache rendre accueillante et appréciée notre petite Auberge communale.

Nous présentons nos voeux de bienvenue et de succès à Madame et à Monsieur Mancion.

Une cabine téléphonique a été installée et l'équipement sanitaire adapté aux exigences légales actuelles. L'installation de chauffage a été améliorée par la mise en place d'une nouvelle chaudière équipée d'une production d'eau chaude pour le service de tout l'immeuble; l'ancienne chaudière ne comprenait pas ce complément et, datant de plus de 20 ans, n'était pas d'une capacité suffisante pour assurer un chauffage normal des 3 chambres des combles créées en 1969.

Dans le volume relativement restreint de ce bâtiment et en tenant compte du maintien impératif de l'escalier intérieur (tant pour l'accès à la cave que celui de l'étage supérieur) nous avons dès maintenant donné une nouvelle jeunesse à notre Auberge communale.

Philippe RAUSCHERT

Reflets du Législatif

Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne s'est réuni en séance ordinaire le lundi 21 février dernier sous la présidence de Monsieur Rémy VAUCHER.

Après avoir accepté le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1976 de même que l'ordre du jour de celle qu'il tenait, le Conseil passa à l'élection d'un membre de la Commission des finances en remplacement de Monsieur Jean MEYLAN, décédé. C'est Monsieur Alfred BUTTET qui a été élu par 45 voix sur 46 bulletins délivrés.

Il s'agissait également de désigner trois suppléants à la Commission de gestion pour 1977. Les trois personnes désignées sont Messieurs Louis FAVRE, 46 voix, André BONZON, 43 voix et Claude AGASSIZ, 41 voix, 47 bulletins avaient été délivrés.

Le Conseil ratifia ensuite des échanges et des ventes de terrain au lieu dit "Les Planches".

Dans le courant de cette année, la Direction des téléphones envisage de procéder, sur le tronçon inférieur de la route des Martines, à divers travaux d'améliorations de son réseau. L'état actuel de la route obligerait la mise en place d'un câble dans la chaussée ce qui présenterait des inconvénients certains lors de la correction projetée de cette route. C'est la raison pour laquelle la Municipalité proposait au Conseil d'utiliser un montant de Fr 100'000.--, économisé lors de la correction de la route des Martines sur le tronçon Place du Petit-Mont - Route de Sauvablin, pour la préparation de l'emprise du futur trottoir sur le tronçon Route de Sauvablin - Chemin du Couchant. Cette solution a l'avantage de permettre de contacter maintenant déjà les propriétaires et de procéder, cas échéant, à des achats de terrains et à divers aménagements de murs et clôtures afin que les câbles téléphoniques soient enfouis dans le futur trottoir. L'acceptation de cette proposition a été recommandée par la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet. Celle-ci a également souligné que de nombreux propriétaires ont décidé de mettre gracieusement le terrain à disposition de la Commune.

La révision du règlement intercommunal sur le service des taxis, accepté lors de la séance du Conseil du 21 septembre 1976, figurait également à l'ordre du jour, car certaines communes, parties à ce règlement, lui ont apporté des modifications. Ce règlement a été accepté à l'unanimité et sans discussion.

Lors des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, un Conseiller interpellat la Municipalité au sujet du désordre constaté sur le dépôt d'une entreprise de génie civil à l'entrée du hameau du Grand-Mont. Le Conseil prit également connaissance d'une lettre adressée par les habitants du chemin Chantemerle demandant que la circulation sur la totalité du chemin des Pâquis soit autorisée dans le sens Est-Ouest et que celle-ci soit interdite sur le chemin de Chantemerle à l'exception des riverains qui auraient droit de l'emprunter dans son sens Est-Ouest. Cette proposition a été transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Président leva la séance vers 21.30 heures et les membres du Conseil communal se retrouvèrent à l'Auberge communale qui venait d'ouvrir ses portes après une rénovation de plusieurs semaines.

Daniel GROSCLAUDE

Communications

Piscine

C'est LE GRAND SUCCES, puisque nous venons de battre tous les records d'affluence: 250 personnes en une semaine !

Les nouveaux abonnements y contribuent pour une large part. Demandez pour la prochaine fois 12 jetons au surveillant. Il vous en fera payer 10, soit Fr. 30.--. Et vous serez quittes de vous énerver devant le distributeur automatique !

Pour les enfants, l'abonnement est de Fr. 20.-- pour 12 entrées, soit Fr. 1,67 l'entrée.

Ouverture du scrutin

En vue des prochaines votations cantonales et fédérales des 12 et 13 mars 1977, le Greffe municipal rappelle à l'intention de tous les électeurs et électrices que les heures d'ouverture du bureau de vote (bâtiment de la Grande salle, Petit-Mont) sont fixées comme suit, et ce pour chaque votation et élection:

Le vendredi de 19 h. 00 à 20 h. 30
Le samedi de 19 h. 00 à 20 h. 30
Le dimanche de 10 h. 30 à 12 h. 30

Les affiches et la presse renseignent quant aux modalités applicables au vote anticipé et au vote par correspondance.

Hop! hop! Le Mont

Le Président, M. Michel Schaller, nous fait part, dans une récente lettre, de son espoir de voir le FC LE MONT remonter en 2ème ligue. Mais pour cela, il faut aller encourager les joueurs, non seulement lorsqu'ils jouent au Châtaignier, mais aussi à l'extérieur. Que chacun prenne donc note du calendrier du second tour.

6	mars	Le Mont - Avenches
13	mars	Assens II - Le Mont
20	mars	Le Mont - Echalens Ib
27	mars	Cheseaux - Le Mont
3	avril	Le Mont - Bottens
17	avril	St.-Barthélemy - Le Mont
24	avril	Le Mont - Epalinges II
1er	mai	Lucens - Le Mont
8	mai	Le Mont - Villars-Tiercelin

Quand on a vingt ans...

L'entrée des jeunes filles et des jeunes gens dans la vie politique, que nous souhaitons active, donne maintenant l'occasion aux Autorités communales de prendre contact avec nos jeunes citoyens en les invitant à une soirée au cours de laquelle chacun a tout loisir d'apprécier un généreux menu et surtout de pouvoir discuter en direct avec les édiles montains.

20 ont répondu à l'invitation pour ce vendredi 14 janvier 1977 et ce fut gai, animé, parfait à tous points de vue. Cependant, les signataires ci-contre ont dû admettre combien sont beaux, mais pratiquement complètement ignorés les beaux noms locaux de notre Commune. Qu'on ne sache pas où est le "Praz Mandry", nous voulons bien l'admettre, mais... La Dubarde, La Plaisance... chacun devrait le savoir !

Il reste aux jeunes lecteurs, nos futurs hôtes, de s'initier à ces noms locaux. Ils feront bonne mine lors de la soirée répondant spontanément à toutes les questions pour lesquelles leurs aînés ont dû donner leur langue au chat.

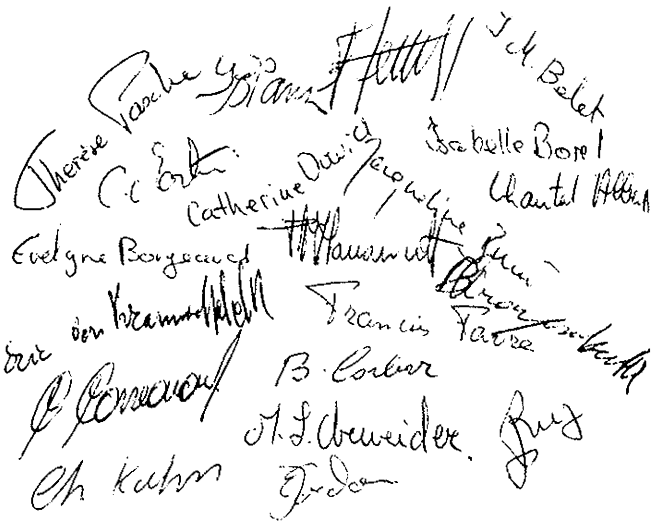

Le Petit-Mont, site protégé.

HAUTE CONJONCTURE:

Au moment de sa phase évolutive la plus rapide, la voiture automobile, profitant de nombreux facteurs conjoncturels, s'imposa dans tous les secteurs par la masse de ses effectifs. Il lui fallut de nombreuses routes, toujours plus larges et mieux construites, des garages en masse, des places de parcs, des souterrains, des pistes, des feux, des plans de circulation dans les villes et en périphérie et des autoroutes internationales.

Il en passe en moyenne 30'000 par jour sur le tronçon entre la Blécherette et le giratoire de vennes.

Elle bouleverse l'économie, s'insère dans tous les budgets, s'y impose, devient obget de nécessité, et s'offre chaque jour son lot d'estropiés et de trépassés.

Parallèlement, la prospérité de l'économie touche d'autres secteurs, dont celui de la construction qui se manifeste par son gigantisme, ses ponts, tunnels, maisons-tours. C'est l'ère du béton, qu'il soit fin, brut, lavé, strié.

Flot de voitures, règne du béton... Chacun supporte cette double évolution en s'y accomodant, ou du moins en le laissant paraître...

LES ECOLOGISTES REAGISSENT:

Les naturistes veillent pourtant. Ils inventent l'anti-dote et l'appellent environnement, écologie, sites. Ils sensibilisent l'opinion des citoyens qui réagissent en se raccrochant à quelque chose de sensé, d'humain. Les centres de Lausanne sont bouclés à la circulation, chaussées et trottoirs ne font plus qu'un, s'ornent de vasques fleuries et deviennent le paradis des piétons.

Le mouvement protectionniste s'impose en ville et gagne peu à peu la périphérie. Il englobe les fermes désaffectées dans ses plans de sauvegarde du passé et étudie la revalorisation de ces bâtisses souvent plus que centenaires, devenues habitations par abandon de leur exploitation non rentable.

LA MUNICIPALITE S'INQUIETE:

Un jour, en se penchant sur les règlements existants, nos édiles réalisent que les contraintes sont quasi nulles et que la trop grande souplesse d'adaption des articles laisse le champ libre aux spéculateurs, aux mordus du béton qui peuvent, à leur guise, saccager l'existant, le faire même disparaître au profit d'un nouveau style dont l'esthétique passe d'abord chez le gestionnaire pour qui le seul souci est la rentabilité.

Il suffit dès lors d'une fantaisie, impossible à repousser, et un hameau se trouve enlaidi pour longtemps.

Nous avons pris l'initiative de conserver nos trésors en élaborant un règlement pour le Petit-Mont, et nous avons eu la chance de bénéficier de la compréhension et de l'appui de personnes particulièrement compétentes, dont M. Jean-Pierre Fragnière, architecte au Petit-Mont.

LE PROJET EST PRESENTE:

Le plan de situation et le règlement ont été présentés aux propriétaires concernés vendredi 11 février à la salle du Conseil communal. Quarante personnes répondirent à l'appel. Notre syndic, M. Philippe Rauschert ouvrit cette séance en remerciant la presse qui s'y était associée. Il donna la parole à votre serviteur qui retraça les origines de cette initiative: conditionner la transformation des fermes en habitations, fixer le style "grandes toitures" aux nouvelles constructions en déterminant l'implantation et l'orientation des toits, légaliser l'implantation des immeubles actuels en dérogeant au règlement sur les routes communales, garantir à chaque propriétaires l'application stricte de la loi vaudoise fixant à 0,7 le coefficient de construction de notre zone du village.

Ce vaste projet, soumis à l'enquête publique du 25 janvier au 25 février, fut largement commenté au cours de cette séance, et si beaucoup de questions furent posées, il fallut limiter les réponses à la généralité, chacun ayant encore la possibilité d'être informé personnellement avant la clôture de l'enquête.

Permettez-nous d'en rester là pour aujourd'hui. Nous devons laisser la procédure se dérouler légalement. Nous nous réservons toutefois de souligner les points essentiels du règlement après la séance du Conseil communal au cours de laquelle notre législatif statuera.

Dicastère du Plan d'extension
A. Borgeaud, municipal

Delimitation du Mont

1

L'entremesslement des Territoires

de la Ville de Lausanne, & du Mont, sus la dite Ville, s'etant trouvé tel, par les Reconnoissances du Territoire de Lausanne, ou Territoire du Mont, qu'il étoit impossible d'etablir une ligne Territoriale, Et ne s'etant pas trouvé des Actes de delimitation assés sufisans, & en deuë forme pour la determiner en general, parce que ces deux Territoires dependans également de la Ville, On á creu inutile jusques à present de les separer, Cependant quelques petites dificultés étans survenuës entre la dite Ville & la Commune du Mont, Sur lesquelles les honorables Communiers du Mont ayans presenté Requête aux Tres honorés Seigneurs du Conseil, accompagnée de leurs Reflexions & oppositions en certains lieux de la presente delimitation, Ce qui ayant été examiné par les Seigneurs Commis du Conseil le 17e Avril 1733: **On en auroit convenu** avec les honorables Jean David Corbaz le jeune, Jaques Amaudruz le jeune, Gouverneurs, Et honnette Jean François Amaudruz agissans au nom & de la part des Communiers du dit Mont, de la maniére contenuë dans la Delimitation suivante, Sous l'approbation du dit Conseil Intervenuë le 28e Avril suivant, Et pour eviter à l'avenir de plus grandes dificultés à ce sujet, **Transaction** á été faite, convenuë & arretée, Entre Nóble & Vertueux Samuel Real, Banderet de St Laurent, Egrege & Provide Jean Etienne De Tallent, Conseiller & Secretaire Ballival, & Egrege Sbastian Melotte, Commissaire soussigné, ainsi que commis des Nóbles & Tres honnorés Seigneurs du Conseil, d'une part, Et les honorables Jean David Corbaz, & Jaques Amaudruz le jeune, tous deux Gouverneurs du dit Mont, & les honnettes Henry Amaudruz l'aîné, Jaques Louys Amaudruz, Jean François Amaudruz, Henry Amaudruz le jeune, Vincent Corbaz, Jean Phillipe Corbaz, & Pierre Bellet, Iceux agissans en qualité de Commis & deputés de ditte Commune du Mont, d'autre part, Lesquels en execution de leurs Ordres, Ont vaqué à la Plantation des Bornes dudit Territoire,

les